



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
24 février 2022
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Quinzième session

Abidjan, 9-20 mai 2022

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Cadres directifs et questions thématiques

Suivi des cadres directifs et des questions thématiques : sécheresse

Note du secrétariat

Résumé

Par sa décision 23/COP.14, la Conférence des Parties a donné au secrétariat et au Mécanisme mondial des orientations concernant la lutte contre la sécheresse et a demandé au secrétariat de lui rendre compte de l'application de cette décision à sa quinzième session. Outre le suivi de la décision susmentionnée, la Conférence des Parties examinera à sa quinzième session les prochaines étapes de la lutte contre la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification sous différents angles et en s'appuyant sur un large éventail d'informations de base, notamment le rapport du groupe de travail intergouvernemental sur les politiques et mesures d'application efficaces face à la sécheresse et les recommandations de l'Interface science-politique. Le présent document vise à fournir une vue d'ensemble du nouveau programme de lutte contre la sécheresse établi au titre de la Convention, y compris les principaux points du rapport du groupe de travail intergouvernemental et les recommandations de l'Interface, mais en se concentrant sur les activités menées et proposées par le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial. Son contenu est structuré selon cinq domaines interdépendants : 1) mesures de lutte contre la sécheresse ; 2) alerte précoce, surveillance et évaluation ; 3) partage des connaissances et apprentissage ; 4) partenariats et coordination ; 5) financement de la lutte contre la sécheresse. Une attention particulière est accordée aux problèmes particuliers liés aux effets de la sécheresse sur les populations, les écosystèmes et les économies vulnérables, notamment l'influence réciproque de la pandémie de COVID-19 et de la sécheresse.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Cadre général	1–6	3
II. Mesures de lutte contre la sécheresse	7–21	4
III. Alerte précoce, surveillance et évaluation.....	22–30	7
IV. Partage des connaissances et apprentissage	31–38	9
V. Partenariats et coordination	39–48	11
VI. Financement de la lutte contre la sécheresse	49–52	13
VII. Conclusions et recommandations	53–64	14

I. Cadre général

1. Les sécheresses se multiplient dans le monde en raison des changements climatiques et d'autres facteurs humains tels que les modifications de la gestion des terres et de l'eau. Exacerbées par les changements climatiques, les sécheresses intenses et prolongées réduisent gravement la production alimentaire et l'accès à l'eau, provoquent des pertes économiques, dégradent l'environnement et, à l'extrême, entraînent souffrances, déplacements, conflits et pertes de vies humaines.

2. En limitant les possibilités d'emploi et les revenus dans des économies déjà au bord de l'effondrement, la pandémie de COVID-19 a aggravé les conséquences de la sécheresse, frappant le plus durement ceux dont la santé et le bien-être étaient déjà compromis. Les effets combinés dévastateurs de la sécheresse et de la pandémie accentuent la vulnérabilité des communautés vulnérables, avec des répercussions se propageant de l'échelle locale à l'échelle mondiale. Le renforcement de la résilience face à la sécheresse est l'une des conditions préalables essentielles pour bâtir un avenir meilleur après la pandémie et garantir une meilleure préparation à l'avenir, ainsi que la résilience face à d'autres problèmes mondiaux¹.

3. La sécheresse est au cœur du mandat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tel qu'il est présenté dans l'article 2² de la Convention. Le rôle du processus de la Convention dans la lutte contre la sécheresse s'est accru depuis la treizième session de la Conférence des Parties, tenue en 2017. Lors de cette session, la Conférence des Parties a décidé que l'un des cinq objectifs du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) porterait sur des questions relatives à la sécheresse, a adopté un cadre directif pour les activités de plaidoyer relatives à la sécheresse et a approuvé une Initiative sur la sécheresse dans le cadre de laquelle jusqu'à 1,8 million d'euros ont été mobilisés pour la lutte contre la sécheresse. L'Initiative s'est concentrée sur le renforcement des systèmes de préparation à la sécheresse en aidant les pays à élaborer leur plan national de lutte contre la sécheresse, en facilitant les activités à l'échelle régionale visant à réduire le risque de sécheresse et en créant une boîte à outils sur la sécheresse³.

4. En 2019, à sa quatorzième session, la Conférence des Parties a élargi le rôle de la Convention dans la lutte contre la sécheresse. Elle a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative sur la sécheresse en donnant des orientations actualisées, l'accent étant mis sur le renforcement de la collaboration et des partenariats avec les organismes, organisations et plateformes compétents. Elle a demandé au Mécanisme mondial de recenser des instruments de financement potentiels et novateurs, dont la valeur ajoutée était clairement définie et qui permettaient de faire face à la sécheresse, et de fournir des informations et orientations à leur sujet pour faciliter l'accès des Parties à ces instruments⁴.

5. En outre, la Conférence a créé un groupe de travail intergouvernemental chargé de faire le bilan et de procéder à l'examen des cadres de politique générale, de mise en œuvre et de coordination institutionnelle existants, y compris les partenariats, en matière de prévention des situations de sécheresse, et d'étudier les possibilités d'adopter des mesures appropriées d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la sécheresse dans le cadre de la Convention, dans une approche plus globale et intégrée de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement des capacités

¹ Pour de plus amples renseignements sur les effets réciproques de la COVID-19 et de la sécheresse, se reporter au document intitulé « Thinking ahead – Drought resilience and COVID-19 », https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/2021-10/1767_UNCCD_FAO_Drought_COVID_cb5547en%281%29.pdf.

² Article 2.1 : « La présente Convention a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées. ».

³ Décision 29/COP.13.

⁴ Décision 23/COP.14.

des collectivités et des écosystèmes. La Conférence a également chargé l'Interface science-politique de fournir des données scientifiques sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse, compte tenu également de l'incidence des changements climatiques sur les risques de sécheresse⁵.

6. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence des Parties examinera à sa quinzième session les étapes à venir de la lutte contre la sécheresse dans le cadre de la Convention, sous différents angles et en s'appuyant sur un large éventail d'informations, notamment le rapport du groupe de travail intergouvernemental et les recommandations de l'Interface science-politique⁶. Le présent document vise à fournir une vue d'ensemble du programme de lutte contre la sécheresse prévu au titre de la Convention, y compris les principaux points du rapport du groupe de travail intergouvernemental et les recommandations de l'Interface, mais en se concentrant sur les activités menées ou proposées par le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial. Son contenu est structuré autour de cinq domaines interdépendants, qui représentent les principaux aspects de la lutte contre la sécheresse dans le cadre de la Convention : 1) les mesures de lutte contre la sécheresse ; 2) l'alerte précoce, la surveillance et l'évaluation ; 3) le partage des connaissances et l'apprentissage ; 4) les partenariats et la coordination ; 5) le financement de la lutte contre la sécheresse.

II. Mesures de lutte contre la sécheresse

7. La base des mesures de lutte contre la sécheresse dans le cadre de la Convention a été remaniée lors de la Réunion de haut niveau de 2013 sur les politiques nationales de lutte contre la sécheresse, qui s'est tenue à Genève du 11 au 15 mars 2013. Cette réunion était organisée conjointement par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le secrétariat de la Convention, en collaboration avec plusieurs partenaires. La stratégie à trois piliers issue de cette réunion – i) systèmes de surveillance et d'alerte précoce ; ii) évaluation des vulnérabilités et des effets ; iii) mesures pratiques d'atténuation des risques – a été le principe directeur des mesures de lutte contre la sécheresse qui ont ensuite été prises dans le cadre de la Convention aux niveaux national, régional et mondial.

8. En tant qu'élément majeur de l'Initiative sur la sécheresse, le Mécanisme mondial, en collaboration avec le secrétariat, a aidé les Parties à établir des plans nationaux de lutte contre la sécheresse solidement ancrés dans la stratégie à trois piliers définie lors de la Réunion de haut niveau susmentionnée. Cet appui avait pour objectif de réviser la stratégie de gestion de la sécheresse au niveau national, et de la faire passer d'une perspective de réaction à la crise à une perspective de prévention du risque. Les plans nationaux établis dans le cadre de la Convention doivent être harmonisés avec les cadres nationaux pertinents et y être intégrés. Parmi les 73 pays, de toutes les régions, qui ont exprimé leur intérêt à collaborer avec le secrétariat et le Mécanisme pour développer un plan national de lutte contre la sécheresse, 60 ont mis au point leur plan dans le cadre de l'Initiative sur la sécheresse, tandis que neuf autres sont en voie d'élaborer ou de parachever leur plan. Trente-quatre plans achevés sont actuellement affichés sur le site Web de la Convention⁷.

9. Commandée par le secrétariat en 2021, une analyse préliminaire des plans nationaux de lutte contre la sécheresse⁸ achevés a confirmé la nécessité d'une coordination plus efficace entre les secteurs et les parties prenantes concernés pour faire face aux problèmes posés par la sécheresse. Dans nombre de ces plans, il était fait état d'une coordination limitée entre les institutions, les secteurs et les parties prenantes impliqués dans la gestion de la sécheresse, ainsi que d'un défaut de synergies au niveau de la prise de décisions. Un des principaux objectifs du soutien apporté aux plans nationaux au titre de la Convention est précisément de

⁵ Décisions 18/COP.14 et 23/COP.14.

⁶ Rapport du groupe de travail intergouvernemental (ICCD/COP(15)/20). Recommandations de l'Interface science-politique concernant la sécheresse (ICCD/COP(15)/CST/3).

⁷ <https://knowledge.unccd.int/drought-toolbox/page/drought-planning>.

⁸ <https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2022-01/Analysis%20of%20National%20Drought%20Plans.pdf>.

relever ce défi – à savoir, harmoniser les mesures et outils nationaux existants en matière de sécheresse dans un plan global et rassembler les principales parties prenantes de tous les secteurs concernés –, mais il semble évident qu’il s’agit d’un processus long et exigeant qui nécessite des efforts et un appui supplémentaires.

10. En ce qui concerne un autre aspect important des plans nationaux de lutte contre la sécheresse, à savoir l’intégration effective de l’égalité des sexes, le secrétariat a publié à la fin de l’année 2019 un document d’orientation pour aider les parties prenantes impliquées dans le processus d’élaboration de ces plans à déterminer les mesures et les thèmes importants pour garantir que cette question soit prise en compte dans les plans. Dans le cadre de la fixation d’objectifs nationaux volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres, le Mécanisme mondial, en collaboration avec le secrétariat, a aidé quatre pays (Bolivie, Inde, Madagascar et République dominicaine) à élaborer des projets relatifs aux terres porteuses de transformation visant à atténuer les effets de la sécheresse qui prennent en compte la question de l’égalité des sexes. Parallèlement, le Mécanisme mondial a conçu un partenariat axé sur des valeurs avec des homologues tels que la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, afin de renforcer la prise en compte systématique des questions de genre⁹.

11. Le secrétariat a commandé une étude qui a fait apparaître que 95 % des plans nationaux de lutte contre la sécheresse tenaient compte de la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants face aux effets de la sécheresse. L’importance du rôle des femmes, qui facilitent l’éducation et la sensibilisation aux épisodes de sécheresse et l’atténuation de leurs effets y est également notée. Le secrétariat et le Mécanisme mondial continueront à appuyer la prise en compte systématique des questions de genre dans les plans nationaux, ainsi qu’à traduire cette prise en compte dans la pratique en aidant à établir des projets porteuses de transformation pour mettre en œuvre les plans.

12. Dans le cadre d’une évaluation indépendante du soutien apporté au titre la Convention à l’élaboration des plans nationaux de lutte contre la sécheresse, il a été indiqué que l’élaboration de ces plans avait aidé les pays à constater l’existence de liens entre des mesures et des activités pertinentes mais auparavant disjointes¹⁰. Il est noté dans cette évaluation que les plans variaient quant à leur qualité et à leur niveau de détail, mais fournissaient une base et un point de référence à partir desquels il était possible de définir des mesures nationales de préparation à la sécheresse, qui n’existaient pas précédemment. De nombreux répondants consultés dans le cadre de cette évaluation ont estimé que le processus de planification nationale de lutte contre la sécheresse aurait bénéficié d’un délai plus long et de davantage de ressources, ce qui aurait permis une consultation plus large et plus approfondie avec les parties prenantes nationales. Nombre d’entre eux ont également noté un besoin urgent de mobiliser des ressources et de veiller à la mise en œuvre des plans. Il était attendu du secrétariat de la Convention qu’il offre des conseils et un soutien au cours de la future phase critique de production des plans nationaux.

13. La politique et la gouvernance en matière de lutte contre la sécheresse sont l’un des aspects abordés par le groupe de travail intergouvernemental (document ICCD/COP(15)/20) et la première recommandation que celui-ci fait dans son rapport est que toutes les Parties continuent de s’engager à poursuivre des politiques concertées, à établir des partenariats, et à améliorer progressivement la mise en œuvre de la gestion des risques de sécheresse et de ses effets à tous les niveaux, en tant que processus continu. Les mécanismes actuels mis en place pour atténuer les effets de la sécheresse dans le cadre de la Convention devraient être renforcés et des activités supplémentaires devraient être menées, afin d’appliquer une méthode d’observation systématique et les connaissances scientifiques, de réévaluer continuellement l’efficacité et la coordination de la coopération internationale et de faciliter la mise en œuvre des plans et priorités nationaux.

14. Conformément à la recommandation du groupe de travail intergouvernemental, le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial continueront d’aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse. Comme exposé dans les sections ci-après, le secrétariat s’attachera à promouvoir des méthodes efficaces d’alerte

⁹ On trouvera davantage d’informations à ce sujet dans le document ICCD/CRIC(20)/5.

¹⁰ On trouvera davantage d’informations à ce sujet dans le document ICCD/COP(15)/11.

précoce, de surveillance et d'évaluation des risques et des effets, et poursuivra et développera son assistance en matière de mesures de lutte contre la sécheresse, de partage des connaissances et de renforcement des capacités. Le Mécanisme mondial aidera les pays à élaborer des projets porteurs de transformation pour mettre en œuvre leurs plans nationaux, et étendra ses activités relatives au financement de la lutte contre la sécheresse. Toutes les activités de lutte contre la sécheresse dans le cadre de la Convention devront reposer sur une collaboration et une coordination étroites avec de nombreux partenaires.

15. Dans son rapport, le groupe de travail intergouvernemental a pris note du rôle et du potentiel de la collaboration au niveau régional en ce qui concernait, entre autres, la surveillance et l'alerte précoce, le renforcement des capacités et le partage des connaissances, ainsi que le soutien que peuvent apporter les institutions, réseaux et instances régionaux. Le secrétariat et le Mécanisme mondial se sont déjà engagés dans des activités de planification des politiques de lutte contre la sécheresse à l'échelle multinationale et régionale, car elles peuvent s'avérer très efficaces pour traiter des questions transfrontières telles que la préparation à la sécheresse, l'échange d'expériences et le coapprentissage, et sont d'un bon rapport coût/efficacité. Il s'agit des activités suivantes :

a) Le secrétariat et le Système d'information sur la sécheresse pour l'Amérique du Sud méridionale (SISSA) ont coorganisé en novembre 2020 un atelier de formation en ligne sur l'élaboration de plans et de politiques nationales en matière de sécheresse dans les pays membres du Système (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay). Au cours de l'atelier, une stratégie étape par étape a été présentée pour l'élaboration de politiques nationales de lutte contre la sécheresse, ce qui a contribué au lancement, à la conception et à la mise en œuvre de plans nationaux de préparation aux sécheresses dans les pays concernés ;

b) Deux projets régionaux soutenus par le secrétariat et le Mécanisme mondial ont été mis en œuvre pour l'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) et les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les partenaires de réalisation sont le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC) pour le projet concernant l'Asie centrale et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour celui de la SADC. Les deux projets visaient à renforcer les capacités techniques et institutionnelles de gestion de la sécheresse grâce à un meilleur partage des données sur les systèmes d'alerte précoce et de surveillance, au profilage des risques de sécheresse et à des mesures réalisables d'atténuation des risques de sécheresse. Ces projets comprenaient des sessions de formation visant à susciter des mesures coordonnées et un partage des données aux niveaux national et régional, en utilisant le cadre méthodologique et les outils élaborés dans le cadre de la Convention. Ces sessions de formation ont ciblé les centres de liaison nationaux ainsi que d'autres parties prenantes.

16. Le projet concernant l'Asie centrale a abouti à une stratégie régionale globale de gestion de la sécheresse et d'atténuation de ses conséquences, adoptée en octobre 2021, et à un plan d'action pour la période 2021-2030. Il a été établi par les pays concernés et a été affiné lors de deux consultations en ligne avec les partenaires de développement régionaux, notamment le Centre international d'agriculture biosaline, la FAO, l'OMM, le Partenariat mondial pour l'eau, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), l'agence allemande de coopération internationale (GIZ), ainsi qu'un large groupe de parties prenantes nationales de la région.

17. La stratégie de résilience à la sécheresse en Asie centrale repose sur les piliers suivants : 1) le renforcement des capacités de surveillance, d'évaluation des risques et de prévention de la sécheresse ; 2) l'atténuation des conséquences de la sécheresse, l'élaboration de plans pour faire face à la pénurie d'eau et la diffusion des données ; 3) le renforcement des capacités et la sensibilisation ; 4) la coopération à l'échelle régionale.

18. Le projet concernant la SADC a impliqué un large éventail de parties prenantes de la région, notamment des centres de liaison nationaux, des experts indépendants, des gestionnaires de l'eau et des décideurs politiques, ainsi que des partenaires importants tels que la FAO, l'Institut international de gestion des ressources en eau, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Ce projet a produit

une stratégie régionale de résilience face à la sécheresse (2022-2032) qui recense neuf objectifs stratégiques pour la région : i) améliorer la collecte de données fiables ; ii) renforcer la surveillance et la prévision de la sécheresse ; iii) diffuser des messages d'alerte efficaces, crédibles et fiables pour permettre une préparation et une réaction précoce à la sécheresse ; iv) renforcer la coordination régionale ; v) améliorer l'évaluation des conséquences de la sécheresse ; vi) améliorer l'évaluation des risques de sécheresse et des vulnérabilités ; vii) mettre en œuvre des mesures prioritaires pour limiter les effets néfastes de la sécheresse ; viii) mettre en œuvre des mesures prioritaires pour réduire l'exposition et la vulnérabilité à la sécheresse ; ix) mettre en place un mécanisme d'intervention en cas de sécheresse.

19. La stratégie régionale de résilience à la sécheresse de la SADC vise à aider les pays de la région à coordonner leurs activités en vue d'atténuer les effets de la sécheresse tout en promouvant le développement durable et en optimisant la productivité des ressources en terres de la région. Elle guidera et éclairera le processus de mise en œuvre de mesures rationalisées visant à renforcer la résilience face à la sécheresse aux niveaux local, national et régional, qui sera coordonné et dirigé par le secrétariat de la SADC. Elle offrira également une plateforme pour le financement de mesures participatives. La stratégie régionale sera lancée pendant la quinzième session de la Conférence des Parties par le secrétariat de la SADC et les partenaires concernés.

20. Le secrétariat et le Mécanisme mondial continueront à promouvoir et à appuyer la collaboration régionale afin de créer et de renforcer les instances régionales de coordination et d'échange de données, de connaissances et de données d'expérience sur les indicateurs de sécheresse.

21. Dans son rapport, le groupe de travail intergouvernemental note que la sécheresse mérite une attention politique renouvelée au niveau mondial et que des mesures renforcées devraient être prises à tous les niveaux. Les membres du groupe de travail ont examiné le potentiel d'un renforcement de l'appui mondial aux mesures nationales, qui pourrait notamment consister à renforcer la concertation lors de la formulation des mesures, de la fixation des objectifs, du suivi, de l'apprentissage et du financement au niveau mondial. La Conférence des Parties poursuivra l'examen de cette question à sa quinzième session.

III. Alerte précoce, surveillance et évaluation

22. Dans son rapport sur l'objectif 2¹¹ de son programme de travail, l'Interface science-politique note que la surveillance et l'évaluation de la résilience face à la sécheresse des écosystèmes et des populations vulnérables sont essentiels pour comprendre la mesure dans laquelle les écosystèmes et les sociétés sont capables de faire face à la sécheresse, de s'y adapter et de s'en relever. La surveillance et l'évaluation de la résilience contribuent à passer de régimes réactifs de lutte contre la sécheresse à des régimes anticipatifs. L'Interface recommande, entre autres, aux pays de procéder à des évaluations et un suivi réguliers de la résilience face à la sécheresse, et au secrétariat, avec ses partenaires, d'appuyer leurs capacités respectives.

23. Dans son rapport, le groupe de travail intergouvernemental souligne également qu'il est important que des systèmes de surveillance, d'alerte précoce et d'intervention inclusifs et efficaces favorisant la résilience à la sécheresse des écosystèmes, des sociétés et des économies soient accessibles. Son bilan fait apparaître des faiblesses dans les systèmes actuels d'alerte précoce à la sécheresse, notamment dans les systèmes mondiaux de suivi des effets systémiques de la sécheresse sur la gestion des terres et des écosystèmes. Le groupe de travail a constaté que, en particulier dans les zones les plus touchées, ces systèmes ne pouvaient pas éclairer efficacement les évaluations de la vulnérabilité et des besoins de mesures précoces de gestion des terres et des eaux pour réduire les risques de sécheresse, ni soutenir l'amélioration des mesures de gestion de la sécheresse. Néanmoins, le groupe

¹¹ Voir le document intitulé « Recommandations pratiques issues des données scientifiques sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse, au titre de l'objectif 2 du programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021 », ICCD/COP(15)/CST/3.

suggère d'utiliser les systèmes d'alerte précoce existants comme base et référence pour améliorer progressivement les systèmes nationaux de suivi de la sécheresse.

24. Le secrétariat et le Mécanisme mondial collaborent avec plusieurs entités qualifiées des Nations Unies pour appuyer le renforcement des capacités nationales de surveillance de la sécheresse. Le principal outil de la Convention pour la surveillance et l'évaluation au niveau mondial des effets de la sécheresse est l'ensemble d'indicateurs de l'objectif 3 du Cadre stratégique de la Convention (2018-2030), qui est utilisé pour les rapports nationaux quadriennaux. Les méthodes et les ensembles de données recommandés pour établir les indicateurs de l'objectif 3¹² sont conformes aux directives de l'OMM et reposent, dans la mesure du possible, sur des systèmes d'indicateurs bien établis.

25. Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont également collaboré avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur un projet d'activité de facilitation de la mise en œuvre des décisions relatives à la sécheresse prises par la Conférence des Parties à la Convention, dont la FAO est l'agent de réalisation. Ce projet, qui comprend un volet sur l'évaluation de la vulnérabilité à la sécheresse et la préparation à des mesures d'atténuation, a été lancé en avril 2021 et sa date d'achèvement prévue est décembre 2023. Il comporte quatre composantes :

- a) Appui au groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse concernant les « mesures efficaces de politique et de mise en œuvre pour lutter contre la sécheresse dans le cadre de la Convention » ;
- b) Amélioration de la boîte à outils sur la sécheresse ;
- c) Facilitation de la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse ;
- d) Évaluation de la vulnérabilité face à la sécheresse et préparation à des mesures d'atténuation.

26. Dans les années à venir, le secrétariat et le Mécanisme mondial continueront à collaborer avec leurs partenaires pour aider les pays à améliorer leurs systèmes d'alerte précoce, de surveillance et d'évaluation en matière de sécheresse. En s'appuyant sur l'évolution des dispositifs de coordination et de collaboration dans le cadre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse, le secrétariat et le Mécanisme proposent de lancer une initiative spéciale, limitée dans le temps, intitulée « Accélérateur de résilience face à la sécheresse », afin de renforcer la surveillance de la sécheresse à l'échelle nationale, en accordant une attention particulière à l'amélioration des systèmes d'alerte précoce.

27. Grâce à cette initiative, le secrétariat et le Mécanisme mondial, en collaboration avec des partenaires, mèneront, avec un petit nombre de pays, des activités expérimentales qui, compte tenu des conditions particulières à chaque pays participant, devraient permettre :

- a) D'établir un niveau de référence pour un système perfectionné permettant d'évaluer la vulnérabilité face à la sécheresse, de surveiller et prévoir les épisodes de sécheresse et d'établir des projections relatives aux pénuries d'eau ;
- b) De mettre en place un point d'information unique sur la sécheresse en compilant les données et les analyses fournies par des sources multiples et en mettant les informations propres à chaque pays à la disposition de toutes les parties prenantes ;
- c) De donner aux décideurs les moyens de prévoir et gérer les incidences de la sécheresse en améliorant l'accès aux informations contenues dans les alertes précoces ;
- d) De renforcer la communication sur les alertes précoces en cas de sécheresse afin d'améliorer le partage d'informations entre les secteurs et entre le niveau local et le niveau national.

¹² Guide de bonnes pratiques pour l'établissement de rapports nationaux sur l'objectif stratégique 3 de la Convention sur la lutte contre la désertification, publié en 2021, https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/2021-09/UNCCD_GPG_Strategic-Objective-3_2021.pdf.

28. En substance, l'Accélérateur de résilience face à la sécheresse visera à donner un coup de fouet à l'élaboration d'un système d'alerte précoce efficace et coordonné dans les pays participants, tout en fournissant des connaissances et des enseignements pratiques que le processus intergouvernemental de la Convention et les Parties pourront utiliser pour des mesures ultérieures en matière d'alerte précoce et de surveillance et d'évaluation de la sécheresse. Les informations fournies grâce à cette initiative aideront les pays qui auront terminé, ou qui seront en voie de terminer, l'élaboration de leur plan national de lutte contre la sécheresse à planifier les étapes ultérieures.

29. Le renforcement de la résilience face à la sécheresse constitue un excellent outil pour bâtir un avenir meilleur après la pandémie de COVID-19 et améliorer la préparation aux futures pandémies, aux catastrophes naturelles et à l'urgence climatique. L'Accélérateur de résilience face à la sécheresse constituera une contribution particulière du secrétariat de la Convention aux initiatives de la communauté mondiale et en particulier de ses membres les plus vulnérables pour faire face aux répercussions de la pandémie et passer à des économies plus fortes et plus résilientes, solidement ancrées dans le développement durable. Dans ce contexte, le secrétariat propose de financer cette initiative en utilisant les économies réalisées sur le budget de base de la Convention, dont la plupart proviennent des réunions et des voyages annulés en raison de la pandémie au cours de la dernière période biennale. On trouvera de plus amples informations sur le financement proposé pour l'Accélérateur de résilience face à la sécheresse dans le document relatif au programme et au budget¹³.

30. Il est prévu que cette initiative soit mise en œuvre en collaboration avec la FAO, l'OMM et d'autres partenaires concernés. Tout comme les deux initiatives précédentes lancées par le secrétariat, à savoir les projets expérimentaux de neutralité en matière de dégradation des terres et l'Initiative sur la sécheresse, les activités de l'Accélérateur de résilience face à la sécheresse devraient attirer de nouveaux partenaires et des financements supplémentaires, et ainsi s'étendre bien au-delà du nombre initial de pays dans les années à venir.

IV. Partage des connaissances et apprentissage

31. Au cours de la période biennale 2020-2021, les activités de partage des connaissances relatives à la sécheresse menées au titre de la Convention se sont concentrées sur la mise à niveau et l'expansion de la boîte à outils sur la sécheresse¹⁴. Cette boîte à outils a été mise au point grâce à un partenariat étroit entre le secrétariat de la Convention, l'OMM, la FAO, le Partenariat mondial pour l'eau, le Centre commun de recherche de l'Union européenne, le Centre de collaboration sur l'eau et l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre national pour l'atténuation des répercussions de la sécheresse (NDMC) de l'Université du Nebraska. Y sont rassemblés un grand nombre d'outils organisés en trois modules concernant : 1) la surveillance et l'alerte précoce en cas de sécheresse ; 2) l'évaluation du risque de sécheresse et des vulnérabilités ; 3) les mesures d'atténuation du risque de sécheresse, visant à fournir aux parties prenantes un accès aisé à des outils, des études de cas et d'autres ressources en vue d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux de lutte contre la sécheresse.

32. Le contenu de la base de données de la boîte à outils a été élaboré à partir des suggestions reçues des Parties, des parties prenantes régionales et sous-régionales, et des partenaires. Il a été enrichi d'ensembles de données destinés à la surveillance, à l'alerte précoce et à l'évaluation du risque, ainsi que d'outils d'atténuation du risque tenant compte de la perspective de l'égalité des sexes. Une enquête auprès des utilisateurs a été réalisée et plus de 70 Parties et organisations régionales y ont répondu. Les résultats ont été intégrés dans la boîte à outils¹⁵.

¹³ Document ICCD/COP(15)/5.

¹⁴ <https://knowledge.unccd.int/drought-toolbox>.

¹⁵ <https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2020-10/Assessment%20on%20the%20Submissions%20of%20Drought-%20Policy%2C%20Implementation%20Frameworks%20and%20Tools.pdf>.

33. En collaboration avec la FAO et le Centre de collaboration sur l'eau et l'environnement du PNUE, le secrétariat a organisé une série de sessions de formation en ligne et de webinaires pour familiariser les parties prenantes avec les fonctionnalités de la boîte à outils interactive sur la sécheresse. Ces webinaires visaient à promouvoir une méthode cohérente pour les trois piliers de gestion anticipée de la sécheresse (correspondant aux trois modules de la boîte à outils) en guidant les participants à travers les différents outils disponibles dans chaque module. L'utilisation de la boîte à outils a également été promue dans divers ateliers et activités de renforcement des capacités sur la sécheresse. Soutenu par le projet d'activité habilitante du FEM mentionné ci-dessus, parmi les prochaines étapes du développement du contenu de la boîte à outils sur la sécheresse, le secrétariat a lancé un partenariat avec le Centre de collaboration sur l'eau et l'environnement et le Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT). L'objectif est d'améliorer l'accessibilité des études de cas et des pratiques optimales en matière de gestion durable des terres, visant spécialement à atténuer les risques de sécheresse.

34. Outre la boîte à outils sur la sécheresse, le secrétariat a collaboré à diverses études, publications et notes d'orientation sur la sécheresse, notamment le document intitulé « Thinking ahead : Drought resilience and COVID-19 » (Penser à l'avenir : la résilience face à la sécheresse et la COVID-19)¹⁶, qui a été élaboré par un groupe de travail sur la préparation à la sécheresse dirigé par le secrétariat, dans le cadre du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture (WASAG) dirigé par la FAO.

35. Dans son rapport, le groupe de travail intergouvernemental souligne l'importance de la connaissance et de l'apprentissage, et indique que la lutte contre les effets négatifs de la sécheresse imputables à la fois au climat et aux changements d'utilisation des terres nécessite un processus d'apprentissage continu et adaptatif à tous les niveaux et notamment une impulsion au niveau mondial et de bonnes pratiques permettant de vérifier les faits sur le terrain. Le groupe de travail propose au secrétariat d'encourager et d'appuyer les communautés alliant apprentissage et pratique à poursuivre le coapprentissage et la collaboration sur la question de la gestion du risque de sécheresse et des conséquences de celle-ci, en tirant parti des outils et des activités de la boîte à outils sur la sécheresse et en mettant l'accent sur la participation des collectivités locales. Le secrétariat pourrait appuyer la diffusion des enseignements tirés dans le cadre des communautés alliant apprentissage et pratique auprès des processus appropriés d'examen et d'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et mondial.

36. Dans le cadre du projet susmentionné d'activité habilitante du Fonds pour l'environnement mondial relative à la préparation à la sécheresse, le secrétariat collabore avec la FAO à la création d'une communauté de pratique sur la gestion des risques de sécheresse afin de contribuer au partage des connaissances entre les pays et les utilisateurs. Cette collaboration, qui donne suite à une proposition du groupe de travail, permettra aussi de préciser la manière dont les communautés alliant apprentissage et pratique peuvent être utilisées au mieux dans le contexte de la Convention, ainsi que les besoins en ressources correspondants. Compte tenu de la capacité très limitée du secrétariat en termes de ressources humaines et de la charge de travail nécessaire au bon fonctionnement d'une telle communauté, le secrétariat devra trouver des ressources humaines et financières supplémentaires pour être en mesure d'accueillir la communauté de manière durable.

37. Pour compléter sa propre capacité à répondre aux besoins nés du processus de la Convention et aux attentes des Parties, le secrétariat a récemment défini une méthode pour renforcer les capacités et les échanges des réseaux de connaissances. Ces réseaux s'appuient sur des dispositifs similaires au sein d'autres organisations du système des Nations Unies, plus particulièrement ceux du PNUE, dans le but de tirer parti des conseils d'experts, de l'appui scientifique et de la coopération technique des institutions spécialisées au profit du processus de la Convention. Ces réseaux seraient créés dans l'intérêt mutuel du secrétariat et de l'institution partenaire, et n'impliqueraient que peu ou pas d'interactions financières.

¹⁶ https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/2021-10/1767_UNCCD_FAO_Drought_COVID_cb5547en%281%29.pdf.

38. En première priorité, le secrétariat envisage de créer un réseau d'échange de connaissances et de renforcement des capacités en matière de préparation à la sécheresse. Cela impliquerait une gamme variée d'activités, telles que la fourniture ou la facilitation de l'accès à des données fiables sur les systèmes de surveillance de la sécheresse et d'alerte précoce, le profilage des risques de sécheresse, et des conseils sur les stratégies d'atténuation des risques et les mesures de mise en œuvre. Ce réseau pourrait également fournir des connaissances spécialisées sur des sujets précis relatifs à la sécheresse et mener des activités de plaidoyer et de sensibilisation d'intérêt mutuel ou participer à de telles activités.

V. Partenariats et coordination

39. Toutes les activités de la Convention relatives à la sécheresse ont été menées en étroite collaboration avec des partenaires. Le secrétariat et le Mécanisme mondial se sont appuyés sur les collaborations existantes et ont forgé de nouveaux partenariats pour aider les Parties à renforcer la résilience face à la sécheresse à tous les niveaux. On trouvera de plus amples informations sur cette section dans le document ICCD/COP(15)/4.

40. Dans le contexte de l'Initiative sur la sécheresse, un appui aux plans nationaux de lutte contre la sécheresse et à l'élaboration de la boîte à outils a été fourni par l'OMM, la FAO, le Partenariat mondial pour l'eau, le Centre commun de recherche de l'Union européenne, le Centre sur l'eau et l'environnement du PNUE, le Centre national d'atténuation des répercussions de la sécheresse de l'Université du Nebraska, le PNUD, la Banque mondiale, l'Institut international de gestion des ressources en eau et l'Union pour la Méditerranée. L'UICN a été le partenaire de réalisation du projet pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, tandis que le Centre régional pour l'environnement en Asie centrale a été le partenaire de réalisation du projet pour l'Asie centrale. Le projet d'activités habilitantes du Fonds pour l'environnement mondial finance de nombreuses activités liées à la sécheresse menées au titre de la Convention. Parmi les membres du groupe de travail intergouvernemental figurent des représentants de la FAO et de l'OMM ainsi que de plusieurs institutions de recherche.

41. Le secrétariat a collaboré avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations, institutions et pays Parties en contribuant à des publications et en organisant conjointement des réunions et des ateliers, notamment des sessions axées sur la résilience face à la sécheresse lors de la Semaine mondiale de l'eau de 2021, le Rapport mondial d'évaluation figurant dans le Rapport spécial sur la sécheresse de 2021 du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR)¹⁷, le récent rapport de la Banque mondiale sur les inondations et la sécheresse, la conférence du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence sur les solutions d'origine spatiale pour la gestion des catastrophes en Afrique, ainsi que diverses tâches du Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, de la plateforme de l'UNDRR et de l'Observatoire européen de la sécheresse/Observatoire mondial de la sécheresse. Les préparatifs du Forum mondial de l'eau de 2022 sont en cours : le secrétariat coorganise des groupes d'action (sessions) sur le thème « Protéger et restaurer les écosystèmes et les forêts, y compris les répercussions sur les zones côtières et marines, et lutter contre la désertification », et contribue à une session sur « l'amélioration de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes hydriques extrêmes au moyen de stratégies, de la planification et du renforcement des capacités sociales ».

42. Le secrétariat a collaboré avec des institutions des Nations Unies et d'autres organisations établies à Bonn et a cofondé le Réseau de l'eau de Bonn¹⁸, qui vise à renforcer les connaissances nécessaires en matière de recherche, de formation et de pratique pour réaliser les objectifs de développement durable liés à l'eau dans le monde entier. Le Réseau organise des ateliers, des webinaires et des manifestations conjointes de haut niveau qui rassemblent les compétences d'institutions basées à Bonn réputées pour leurs travaux sur

¹⁷ <https://www.undrr.org/publication/gar-special-report-drought-2021>.

¹⁸ <http://www.bonnwaternetz.de/>.

l'eau et les questions connexes dans les domaines de la recherche internationale, des politiques de développement et de la formation.

43. Le secrétariat continue de siéger au Comité directeur du Programme de gestion intégrée de la sécheresse¹⁹ dirigé par l'OMM et le Partenariat mondial pour l'eau, et peut se targuer de partenariats dans le vaste réseau des acteurs et des processus s'intéressant à la sécheresse, dans l'objectif d'enrichir la fonctionnalité de la boîte à outils sur la sécheresse et de sensibiliser aux mesures prises pour lutter contre ce fléau au titre de la Convention. Le secrétariat de la Convention est membre permanent du mécanisme interinstitutions des Nations Unies sur l'eau (ONU-Eau), qui optimise à l'échelle du système la coordination de l'action et la cohérence sur les questions hydriques à caractère transversal, et fait partie du Groupe directeur mixte d'ONU-Eau depuis février 2020. Grâce à son adhésion à ONU-Eau, le secrétariat oriente les processus politiques en ce qui concerne les relations entre les terres et l'eau, et contribue à définir les nouvelles problématiques et à élaborer des réponses efficaces et concertées en ce qui concerne la prévention des catastrophes, les changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue également au rapport annuel d'ONU-Eau sur la mise en valeur des ressources en eau et participe aux réunions semestrielles. En outre, le secrétariat est membre du groupe d'experts de l'eau et du climat dirigé par l'OMM et du groupe de la pénurie d'eau dirigé par la FAO.

44. Le Mécanisme mondial a officialisé sa collaboration avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge par un mémorandum d'accord. Ce partenariat promouvra l'amélioration de la compréhension des interactions entre les terres, la sécheresse et les risques de catastrophe, notamment en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, la prévention des catastrophes, les solutions fondées sur la nature et la sécurité alimentaire, afin de réduire les effets des changements climatiques et d'aborder la question des interactions entre les déplacements et les migrations. Le Mécanisme et la Fédération collaboreront à la mise en œuvre de programmes d'intérêt mutuel et de priorités stratégiques, notamment les activités de la Convention relatives à la lutte contre la sécheresse et son Programme de neutralité en matière de dégradation des terres, les plans mondiaux pour 2021-2025 de la Fédération et ses initiatives panafricaines (Faim zéro, Solutions pour le climat fondées sur la nature, Préparation aux catastrophes « Red Cross Ready » et Développement de la Société nationale).

45. Le groupe de travail intergouvernemental apprécie et soutient la stratégie globale dirigée et organisée par le secrétariat de la Convention, consistant à collaborer avec d'autres processus et partenaires appropriés. Il recommande au secrétariat de continuer à renforcer et améliorer ses partenariats stratégiques à tous les niveaux ainsi qu'à en créer de nouveaux, dans tous les secteurs et avec des organisations publiques, privées et de la société civile.

46. En outre, le groupe de travail considère que le secrétariat de la Convention, avec d'autres partenaires, dont l'UNDRR, devrait fournir un mécanisme de coordination mondiale sur la lutte contre la sécheresse, fondé sur les instances existantes, telles que le Programme de gestion intégrée de la sécheresse de l'OMM, le Cadre mondial de lutte contre la pénurie d'eau dans l'agriculture de la FAO et ONU-Eau, afin de promouvoir une collaboration multisectorielle à plusieurs niveaux avec des organisations et initiatives internationales, régionales et nationales. Ce mécanisme comprendrait les organismes des Nations Unies concernés, les agences de développement, le secteur privé, les centres de connaissances, les réseaux locaux et régionaux d'apprentissage et de pratique, les centres d'excellence et les organisations de la société civile. Le secrétariat devrait appuyer ce mécanisme en fournissant des informations stratégiques et en présentant les résultats obtenus sur le terrain en matière d'atténuation et de transformation des risques de sécheresse.

47. Conformément au rapport du groupe de travail intergouvernemental, le secrétariat et le Mécanisme mondial continueront à renforcer les partenariats avec diverses organisations et parties prenantes, dans le but de susciter des actions coordonnées, efficaces et financièrement rationnelles contre la sécheresse à tous les niveaux. En ce qui concerne le mécanisme de coordination mondiale, le secrétariat continuera de consulter ses partenaires

¹⁹ <http://www.droughtmanagement.info/>.

du système des Nations Unies sur les objectifs potentiels, les domaines particuliers et la valeur ajoutée du renforcement des instances actuelles de coordination et de collaboration. L'un des principaux domaines dans lesquels la coordination et la collaboration pourraient être renforcées est celui de la surveillance et de l'évaluation de la sécheresse, qui pourrait déboucher sur une amélioration des données scientifiques au niveau mondial ou régional et sur des orientations politiques fondées sur des données probantes pour appuyer le renforcement de la préparation et de la résilience à la sécheresse. De même, conformément aux recommandations de l'Interface science-politique concernant son objectif 2, l'appui au renforcement des capacités nationales en matière d'alerte précoce, de surveillance et d'évaluation de la sécheresse pourrait grandement bénéficier d'une action coordonnée entre les organisations du système des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires concernés.

48. Il convient de noter qu'à l'heure actuelle, un seul membre du personnel du secrétariat de la Convention relevant du budget de base travaille à plein temps sur la sécheresse. Une assistance temporaire est fournie par des consultants et des contributions volontaires, mais il existe un manque évident de ressources humaines qui nécessiterait une solution à plus long terme. Le secrétariat aborde cette question dans le projet de programme et de budget²⁰.

VI. Financement de la lutte contre la sécheresse

49. L'un des quatre domaines d'évaluation et d'examen des options du groupe de travail intergouvernemental concerne les ressources et les incitations en matière de gestion intégrée de la sécheresse. À titre d'information de base pour les activités du groupe de travail, le Mécanisme mondial a élaboré un rapport technique dans lequel sont recensés les instruments et mécanismes de financement publics et privés potentiels pour la lutte contre la sécheresse, afin de mettre à disposition des informations et orientations connexes facilitant l'accès des Parties à ce type d'instruments. Y est étudiée la manière dont les pays peuvent financer une démarche anticipative de gestion de la sécheresse et réorienter la gestion des sources de financement existantes tout en en mobilisation de nouvelles. Les principaux obstacles au financement de la lutte contre la sécheresse y sont définis et des recommandations y sont formulées concernant les éléments constitutifs de ce financement (infrastructures, risques de catastrophe, climat, environnement et agriculture), tout en définissant les principaux instruments (crédit, prêts, obligations, microcrédit, fonds et financements mixtes). Y sont en outre suggérées les grandes étapes de l'élaboration d'une stratégie nationale de financement de la lutte contre la sécheresse et la manière de l'intégrer dans le plan national du pays.

50. Outre le rapport susmentionné, le Mécanisme mondial a réalisé deux autres évaluations informelles portant sur 1) la faisabilité et ses différentes possibilités de créer un Fonds mondial de résilience face à la sécheresse, y compris les possibilités de définir une structure de fonds potentielle et un modèle de fonctionnement et de financement ; 2) la possibilité d'émettre des obligations axées sur les terres durables en fonction de la dégradation des sols, qui pourraient également comporter un financement de la lutte contre la sécheresse. Les résultats de ces évaluations seront disponibles pour la quinzième session de la Conférence des Parties.

51. Dans ses recommandations relatives au financement de la lutte contre la sécheresse, le groupe de travail intergouvernemental demande que des connaissances et un appui techniques supplémentaires soient apportés au renforcement des capacités nationales et qu'un processus d'évaluation globale soit mis en place pour déterminer les besoins et les possibilités en matière de financement des activités de gestion de la sécheresse par rapport à ce qui existe déjà. Le groupe de travail est aussi d'avis que le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient faire le point, avec les partenaires multilatéraux et bilatéraux concernés, sur les processus et les niveaux de financement actuels de la gestion de la sécheresse, en vue de les améliorer et de les renforcer. D'autres processus mondiaux, par exemple ceux qui concernent la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques, le financement du développement et la relance verte, devraient tenir compte de ce processus appliqué au titre de la Convention et l'appuyer. Cela pourrait impliquer que le secrétariat de

²⁰ Document ICCD/COP(15)/5.

la Convention convoque un forum mondial pour faire le point sur l'efficacité des financements destinés à atténuer les effets de la sécheresse, les évaluer et les reconsidérer.

52. En collaboration avec leurs partenaires, le secrétariat et le Mécanisme mondial continueront d'évaluer les besoins de financement pour la gestion de la sécheresse et d'étudier les mesures permettant d'y répondre.

VII. Conclusions et recommandations

53. La pandémie en cours a exacerbé les effets de la sécheresse sur les communautés, les économies et les écosystèmes vulnérables, mais les changements climatiques et diverses décisions et activités humaines ainsi que l'évolution de la gestion des terres et de l'eau ont modifié les caractéristiques de la sécheresse. Les politiques visant à promouvoir le développement économique et urbain dans les zones souffrant de pénuries d'eau peuvent exacerber la sécheresse. Dans les cas extrêmes, la sécheresse, notamment dans les régions où l'augmentation de la température la prolonge, peut également contribuer à des déplacements, à des conflits et au déclin des écosystèmes.

54. Il est de plus en plus nécessaire d'adopter des mesures ciblées, de mettre en place une collaboration efficace et d'accroître les investissements dans les mesures de préparation à la sécheresse, d'intervention et de redressement, en accordant une attention particulière aux pays en développement qui ont été frappés par des épisodes de sécheresse au cours des dernières années. Les gouvernements et les organes internationaux sont prêts à faire face à la période post-COVID-19 de manière à ne laisser personne de côté, et à bâtir un avenir meilleur en renforçant la résilience de la société et des écosystèmes face à la sécheresse. Cela nécessitera, entre autres, des mesures rigoureuses, applicables et concrètes, qui améliorent les systèmes de surveillance et d'alerte précoce et réduisent les incidences de la sécheresse et la vulnérabilité des économies, des communautés et des écosystèmes.

55. L'expérience positive et le renforcement de la collaboration entre le secrétariat de la Convention, les institutions des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans le cadre de l'Initiative sur la sécheresse constituent une évolution encourageante. Au niveau national, cela a effectivement transformé la méthode de gestion de la sécheresse, qui de « réactive » est devenue « anticipatrice ».

56. L'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse ont également favorisé une action intégrée et inclusive pour combattre la sécheresse, mais il demeure difficile de coordonner et de relier les politiques et les programmes des différents secteurs.

57. Les systèmes de prévision et de surveillance de la sécheresse ainsi que d'alerte précoce et de préparation, qui sont nécessaires pour une gestion anticipatrice de la sécheresse, doivent encore être améliorés dans de nombreux pays. Il s'agit d'un domaine d'une importance décisive pour la poursuite du soutien, de la collaboration et du renforcement des capacités.

58. Les mesures nationales peuvent grandement bénéficier de la collaboration régionale et de l'échange de données d'expérience. Les stratégies régionales élaborées en Asie centrale et dans la Communauté de développement de l'Afrique australe fournissent des indications pour des initiatives similaires dans d'autres régions.

59. La boîte à outils interactive sur la sécheresse permet aux parties prenantes concernées d'accéder facilement à de nombreux outils, études de cas et autres ressources. Sa mise à niveau et son développement, ainsi que le renforcement des capacités correspondant, en partenariat avec des organisations spécialisées, garantissent que cet outil restera utile et intéressant à l'avenir.

60. Conformément aux recommandations du groupe de travail intergouvernemental relatives à l'efficacité du partage des connaissances et de l'apprentissage, le secrétariat de la Convention doit s'enrichir de nouvelles méthodes. La coorganisation de communautés alliant apprentissage et pratique peut être une solution, tandis que les

réseaux d'experts et d'institutions pour le renforcement des capacités et l'échange de connaissances pourraient apporter des compétences et un soutien supplémentaires aux activités de lutte contre la sécheresse menées au titre de la Convention.

61. Le secrétariat de la Convention a promu avec succès la coordination et la collaboration en matière de lutte contre la sécheresse auprès de nombreux partenaires importants. Le renforcement de la création de partenariats, de la coordination et de l'échange d'informations peut faire progresser efficacement la lutte contre la sécheresse à l'échelle mondiale et contribuer à renforcer la dynamique de coopération entre les pays aux niveaux régional et mondial.

62. De nombreuses perspectives et options nouvelles de financement de la lutte contre la sécheresse existent ou sont en cours d'élaboration. Le Mécanisme mondial, en collaboration avec le secrétariat et les partenaires, s'assurera que les opportunités de financement ciblent les besoins répertoriés et que les pays disposent des capacités nécessaires pour accéder aux outils financiers existants.

63. Dans les années à venir, le secrétariat poursuivra ses activités de sensibilisation et de plaidoyer sur l'importance de la lutte contre la sécheresse au titre de la Convention. En collaboration avec les partenaires, le secrétariat recensera les possibilités de plaidoyer au plus haut niveau, éventuellement en coorganisant un suivi décennal de la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse prévue en 2023.

64. Les Parties souhaiteront peut-être examiner les présentes conclusions en vue d'établir un projet de décision pour la Conférence des Parties sur la base du projet de texte que l'on peut trouver dans le document ICCD/COP(15)/21 qui, conformément à la décision 32/COP.14 (par. 5), regroupe l'ensemble des projets de décision établis à l'intention des Parties pour examen à la quinzième session de la Conférence.
